

f.r.richard@hotmail.com

De: Francois Richard
Envoyé: 13 juillet 2019 16:44
À: jameshayes2854@gmail.com
Cc: Lion Lucie Lapointe; Laprob2021@gmail.com; Lion Louis Tremblay; efourbois@hotmail.com; Lion Yves Toupin
Objet: Évaluation - Critères d'admission lors d'un transfert de membre
Pièces jointes: la2_fr_Constitution et statuts Standard - CLUB 2018.pdf; Evaluation 20190707 - Critere d'admission lors d'un transfert de membre (J.Hayes).pdf

Bonjour à tous,

Lion James, tu avais soulevé une interrogation si vous aviez l'obligation d'accepter un membre transféré dans ton club. Pour bien répondre à ta question et éviter les interprétations, j'ai fait les vérifications appropriées à tous les niveaux du côté Constitution & Statuts et nous en venons à la conclusion qu'**un Club n'a aucune obligation d'acceptation d'un membre.**

J'ai mis, en pièces jointes, les documents d'appui de ma conclusion soient, la lettre officielle de ma réponse et une copie de la "Constitution et Statuts Standard 2018 pour un Club Lions". J'ai aussi validé ma compréhension avec 2 autres districts (U1 & U2) et nous en sommes venus à la même conclusion. Certains cas semblables sont survenus dans leurs régions et la même règle s'est appliquée.

En espérant que cela vous aide et vous guide dans votre prise de décision,
Lionnement vôtre,



François Richard, PZC 2008-2010



Directeur / Archiviste – Club Lions Sept-Iles
Président - Commission Constitutions, Statuts et Élection - District U-3



Courriel District U-3: DistrictU3@hotmail.com
Courriel Personnel: f.r.richard@hotmail.com



Téléphone – Maison : 418-968-3283
Téléphone – Mobile: 418-965-0369
